

Remariage donation héritage

Par Alex_2B, le 07/03/2012 à 11:37

Bonjour, je vous explique ma situation, mes parents sont divorcés ma mère vie avec mon frère mineur dans la maison qu'ils avaient construite ensemble, suite au divorce mon père avait quitté le domicile conjugal donc aucun partage de fait. Nous étions 4 enfants dons 1 qui est décédé il y a 5 ans. Mon père s'est remarié il y a environ 1 ans (sans nous en informer) donc je ne sais pas sous quel régime. Avant son remariage il avait acheter un appartement avec sa nouvelle femme qui a 2 enfants d'un premier lit.

Il voudrais nous faire (à mes frères et moi) une donation de la maison qui appartient à lui ainsi qu'à ma mère si on se "désiste" de l'appartement qu'il a acquis avec sa nouvelle femme et si ma mère nous fais aussi donation de ses biens en gardant l'usufruit.

- 1° Mon père a-t-il le droit de nous imposer cette donation avec ces conditions? Si oui comment cela se passe t-il puisque j'ai un frère mineur?
- 2° Que deviens la part de mon frère décédé?
- 3° Si aucune donation n'est faite ma belle mère à-t-elle un droit sur la maison du premier mariage en cas de décès de mon père?

Je sais c'est un peu long! Mais je voudrais vraiment savoir parce qu'il m'harcèle pour faire cette donation comme il l'entend en me disant que sa femme à un droit sur notre maison (du premier mariage) s'il vient à décédé.

Merci de votre aide, Alex.